



PORT DE PORTBAIL

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 31 MAI 2017
(14h00-15h45)

Date rédaction	07/2017	Lieu	Port PORTBAIL	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	31/05/2017		
Prénom et nom	Organisme	Pr	Ex		
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président	X			
Représentants du concessionnaire					
M. Serge Laidet	Titulaire	X			
Mme Frédérique Boury	Titulaire		X		
M. Jacques Coquelin	Suppléant	X			
M. Jean Lepetit	Suppléant		X		
Représentants du conseil municipal de Portbail					
M. Claude Matelot	Titulaire		X		
M. Guy Cholot	Suppléant	X			
Représentants personnel du concessionnaire					
Mme Françoise Noël	Titulaire	X			
M. Florent Duloir	Suppléant		X		
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire	X			
M. Yves Ruaux	Suppléant		X		
Représentant de l'activité pêche					
M. Alfred d'Aigremont	Titulaire		X		
M. Claude Bertot	Titulaire	X			
M. Hélier d'Aigremont	Suppléant		X		
M. Patrick Bertot	Suppléant		X		
Représentants de l'activité plaisance					
M. Fabrice Mouchel	Titulaire		X		
M. Yannick Lecerf	Titulaire	X			
M. Rémi Esnouf	Titulaire	X			
M. Michel Hamelin	Titulaire		X		
Poste vacant plaisance	Titulaire	X			
M. Jean-Pierre Ombronne	Suppléant		X		
M. Jean-Marc Gaultier	Suppléant		X		
M. Jacques Létang	Suppléant	X			
M. Jean-Marie Jeanne	Suppléant		X		
Poste vacant plaisance	Suppléant		X		
Représentants de l'activité commerce					
M. Bruno Archembeaud	Titulaire		X		
M. Jacques Fesnien	Titulaire		X		
M. Marc Delahaye	Suppléant		X		
M. Ludovic Roualle	Suppléant		X		
Autres participants					
M. François Rousseau	Conseiller départemental			X	
M. Philippe Charpentier	Direction de la mer, des ports et des transports	X			

Le conseil portuaire du port de Portbail s'est réuni le 31 mai 2017, à la mairie de Portbail, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

M. Morin souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance. et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I - Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil portuaire du 25 novembre 2016 :

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - Rapport d'activité :

M. Leteissier présente le rapport d'activité du port de Portbail qui n'appelle aucune question de la part des membres présents.

III - Compte de résultat 2016 :

Mme Noël présente le compte de résultat global 2016 de la Société publique locale d'exploitation portuaire de la manche (SPL) qui présente un léger solde positif de 22 182 €.

M Claude Bertot souhaite connaître la durée d'amortissement retenue pour les pontons.

Mme Noël précise qu'ils sont amortis sur 20 ans.

M. Lecerf demande des précisions sur les dépenses du poste personnel extérieur.

Mme Noël précise qu'il s'agit de la mise à disposition, pour 6 mois, d'un agent du département concernant l'élaboration d'un "plan Nautisme". Le Département reverse l'intégralité des charges liées à cette mission.

M. Lecerf souhaite savoir si la SPL soutient financièrement le plan nautisme.

Mme Noël répond que la démarche est portée par le département.

M. Morin explique qu'un "plan nautisme", 2017-2021, développé par le département va être voté en juin qui permettra d'améliorer et de développer les "expériences nautiques" dans la Manche, en s'appuyant sur des moyens d'actions : les bases nautiques, les voiliers habitables et du patrimoine, les infrastructures des ports de plaisance, les ports pittoresques...

Quatre axes sont proposés :

1. Professionnaliser les offres "d'expériences" proposées sur le territoire ;
2. Articuler et améliorer l'offre aux plaisanciers à l'échelle du bassin de navigation Manchois ;
3. Conforter le développement de nos infrastructures portuaires pour augmenter le nombre de bénéficiaires ;
4. Développer une communication ciblée sur ces expériences nautiques.

Dans ce cadre, la Société publique locale d'exploitation portuaire de la Manche va être amenée à se développer.

Il précise que depuis la réforme territoriale le Département souhaite qu'une dynamique se forme avec un objectif de gouvernance mutualisée qui permette d'investir et de favoriser le développement économique, touristique, social et culturel des ports de plaisance, au service des communes partenaires.

Depuis 2012 la SPL d'exploitation portuaire de la Manche, constituée avec les collectivités concernées, gère le port de Saint-Vaast-la-Hougue. En 2013, le port de Portbail, a intégré la SPL. Maintenant l'intégration du port de Barneville-Carteret est en cours d'analyse afin de préparer les travaux d'aménagements et de développement prévus en 2019. Par ailleurs, la concession du port de Barfleur, arrivant à échéance le 31 décembre 2017, l'analyse de son intégration est également en cours.

M. Leteissier poursuit en présentant le compte de résultat, avec pour Portbail, un résultat net de l'exercice avec un déficit de - 82 923,21 €.

En l'absence de questions il poursuit en présentant le compte prévisionnel 2017 de Portbail qui est prévu déficitaire de - 115 902 €.

Mme Noël fait remarquer l'augmentation significative de l'imposition liée à la taxe foncière qui n'existait pas auparavant et qui s'appliquera maintenant.

M. Lecerf indique qu'il faut améliorer la fréquentation des clients de passage.

M. Bertot souligne qu'un réseau wifi est indispensable pour attirer les visiteurs et qu'il devrait être installé rapidement, avant la saison.

Mme Noël répond que l'installation est prévue en septembre et que les travaux pour améliorer l'accueil des visiteurs est en cours.

M. Lecerf juge que la Wifi n'est pas la principale priorité pour le port.

M. Morin demande l'avis du conseil portuaire sur le budget prévisionnel 2017

Mme Noël souligne la nécessité de budgéter un montant adapté aux futurs travaux de désensablement qu'il convient d'anticiper et de préparer dès à présent. Même si le port a été dragué en 2016, la tendance à l'ensablement s'accroît manifestement.

M. Lecerf confirme qu'en arrière du ponton A, le niveau du sable est remonté de 40 cm, mais qu'il n'y a plus la "patate" qui se forme à l'entrée de la souille.

Sur ce point, **M. Morin** remercie M le Maire pour les interventions régulières par le matériel et l'agent de la commune pour repousser les sédiments de ce banc.

M. Lecerf suggère d'utiliser ce sable pour recharger les plages et demande s'il serait opportun d'acheter une drague.

M. Charpentier précise que cette suggestion fait partie de celles examinées. Celle de Saint Gilles Croix de Vie est en vente mais que plusieurs éléments doivent être pris en compte. En particulier la nécessaire mutualisation permettant d'amortir cet investissement, sachant que ce type de matériel à 3 ports (Granville Hérel, Portbail et Barneville-Carteret). Outre l'achat du matériel d'occasion, son état, le personnel compétent, les canalisations de rejet, les déplacements de port en port... De toute manière, il faut anticiper et identifier le meilleur moyen technique et autorisé réglementairement.

Mme Noël précise que l'autorisation Préfectorale d'aspiration et de rejet par canalisation est valable 10 ans.

IV - Point sur les travaux :

M. Leteissier informe des travaux entrepris par le Département, en dehors de la concession, avec la reprise de peinture du feu de la jetée submersible du chenal et des perches de délimitation.

Mme Noël présente les travaux entrepris par la SPL :

- Effectués en 2016 :

Désensablement de la souille	487 460 €
Aménagement de pontons et mouillages	654 965 €
création d'un point de collecte des huiles	5 677 €

- Prévus en 2017 :

Fin de mise en service réseaux pontons A B et C (début 2017)	
Ajout d'une rambarde sur la passerelle d'accès aux pontons B et C	720 €
Ajout des bornes eau sur les pontons A et B (début 2017)	1 152 €
Réhabilitation et aménagement de la cale (juin 2017)	86 190 €
Enlèvement de la piste sous le ponton visiteur et au départ des pontons B et C + reprofilage et confortement de la digue à l'arrière du ponton A (octobre 2017)	76 000 €

M. Morin souligne que la structure de la SPL a permis de globaliser la commande de nouveaux pontons sur Portbail et St Vaast la Hougue ce qui a permis d'obtenir des prix plus intéressants qu'en traitant par marché séparé.

M. Lecerf demande si les problèmes d'eau et d'électricité sur le ponton C ont été revus. **Mme Noël** répond cela a été effectué.

M. Bertot demande la réfection de barreaux d'échelles. **Mme Noël** répond que la demande est prise en compte.

M. Charpentier détaille les travaux pour la réhabilitation de la cale de mise à l'eau, à l'intérieur du port, pour un montant de 86 190 € HT, y compris le reprofilage du talus. Le projet avait été validé par les usagers lors d'échanges préalables. Une information et un calage de la date du début et de la durée des travaux a permis de les lancer, par l'entreprise Marc, le 22 mai 2017. La mise à disposition est prévue pour la dernière semaine de juin.

M. Hamelin demande s'il existe des événements sur la cale.

M. Charpentier explique que la dalle en béton armé de 30 cm, équipée de joints de dilatation, est dimensionnée pour supporter un ensemble tracteur + remorque + navire = 25 T maxi ou des tombereaux chargés de sable. Des événements ne sont pas nécessaires. Pour améliorer les embarquements/débarquements à partir de la cale, il explique qu'une réflexion est menée pour ajouter un tronçon de pontons (de récupération) positionné en extrémité des pannes A ou B.

M. Morin précise que le conseil d'administration de la SPL va étudier la mise en place (badges accès ?) de tarifs pour l'usage des cales dans les ports.

M. Cholot informe que la commune va prendre en charge l'aménagement du terre-plein portuaire et la mise en place de bacs de végétaux. Il souhaiterait une aide financière du département car le devis s'élève à 100 000 €. Ces travaux seront réalisés par tranche.

M. Charpentier et Mme Noël souhaite que les réflexions d'aménagement soient examinées de manière commune afin d'intégrer les suggestions d'exploitation (circulation des véhicules, stationnement des remorques lié à l'usage de la cale, piétons, vélos...) et les espaces qui seront concernés.

M. Cholot propose d'échanger sur ce projet.

M. Charpentier présente les réflexions engagées sur les altitudes de l'entrée du chenal, au niveau de la jetée submersible. Dans le SHOM il est indiqué que les approches du chenal sont avec des fonds variables, avec un chenal à + 5,20 m CM dragué, l'entrée du port est à + 6,00 m CM et la zone d'échouage à + 7,00 m CM. Le levé bathymétrique réalisé en septembre 2016 donne l'entrée du chenal à +6,80 m CM au point le plus haut et un chenal entre + 6,20 à 6,50 m CM.

Il est inutile d'avoir une entrée de chenal plus basse que le niveau de la souille.

Il propose donc d'être attentif à l'évolution altimétrique du chenal et de ses divagations, de mettre en place une signalisation maritime adaptée et de communiquer au SHOM ces informations.

M. Lecerf trouve que l'accès de nuit au port est délicat et qu'il n'y a pas d'éclairage de l'entrée de la souille et que les feux vert et rouge ne fonctionnent plus. Ces manques sont palliés par l'éclairage du restaurant "le repère".

M. Morin et Charpentier proposent qu'un groupe de travail soit constitué afin d'étudier cette problématique sachant que toute modification devra faire l'objet d'un avis des phares et balises.

V - Point 2016 sur l'actualisation, la réception et le traitement des déchets

M. Leteissier présente le plan de réception et traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires du port de Portbail qui a été actualisé par arrêté n° 2016-319 du président du conseil départemental de la Manche en date du 30 septembre 2016.

L'année 2016 n'a occasionné aucune procédure de signalement des insuffisances des installations de réception.

Catégorie	Dénomination	2016	COUT
DECHETS D'EXPLOITATION SOLIDES			
Déchets ménagers et assimilés	déchets de cuisine	24,6 tonnes	87,76 €/ tonne
	déchets de tissus d'animaux (pêche)		
Verre	verres ordinaires	11,6 tonnes	31,77 €/ tonne
Fûts et emballages	cartons d'emballage		107,44 €/tonne (collecte et transport)
	emballages plastiques cagettes en polystyrène	3,6 tonnes	162,75 €/tonne (hors)

	papiers d'emballage		recettes Eco-emballages et filières de recyclage)
Métaux (hors fûts et contenants)	dragues chaînes câbles	PAS DE DONNEES SPECIFIQUES CONCERNANT L'ORIGINE DU DEPOSITANT - LES APPORTS EMANANT DES USAGERS DU PORT NE SONT IDENTIFIÉS A PART LORS DE LEURS PASSAGES EN DECHETTERIE	PAS DE DONNEES SPECIFIQUES CONCERNANT L'ORIGINE DU DEPOSITANT - LES APPORTS EMANANT DES USAGERS DU PORT NE SONT IDENTIFIÉS A PART LORS DE LEURS PASSAGES EN DECHETTERIE
Plastiques (hors emballages)	films en plastique filets de pêche bacs « halle à marée »		
Palettes et cagettes en bois	palettes en bois		
Déchets souillés par des substances dangereuses	ustensiles souillés par un produit dangereux chiffons en tissu souillés par des produits dangereux filtres à huile		
	filtres à gasoil/essence pinceaux		
	bois de coque de navire		
Emballages et déchets d'emballages de substances dangereuses	bidons d'huile vides contenants de peinture contenants de produits nettoyants contenants de produits dégraissants contenants de produits de lubrification		
Piles et accumulateurs	piles usagées batteries		
Huiles et combustibles liquides usagés	huiles de vidange		
	jus de cale		

M. Lecerf informe que les usagers ont procédé à un nettoyage important du port. Il regrette que parmi les déchets collectés certains proviennent de professionnels.

M. Bertot regrette le manque de civisme de certains et souligne qu'il ramasse tous ses déchets.

M. Laidet souhaite que les représentants des plaisanciers au conseil portuaire transmettent aux usagers ses remerciements pour appliquer maintenant correctement les consignes d'amarrage sur les catways et pontons.

M. Morin s'associe à ces félicitations.

VI - Questions diverses :

M. Lecerf souhaite qu'un rack à vélo soit installé auprès de la base nautique. Il fait part du danger de la pratique des plongeurs (pourtant interdit par le règlement) à partir de l'estacade. Il indique que la couverture de la vidéosurveillance en fond de port est inexistante.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Morin** remercie les participants et lève la séance.

Saint-Lô, le
Le président du conseil portuaire,

Jean Morin



PORT DE PORTBAIL

COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL PORTUAIRE
DU 22 NOVEMBRE 2017
(16h00-18H15)

Date rédaction	12/2017	Lieu	Port PORTBAIL	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SMEPA	Date réunion	22/11/2017		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Jean Morin	Président			X	
Représentants du concessionnaire					
M. Serge Laidet	Titulaire				X
Mme Frédérique Boury	Titulaire			X	
M. Jacques Coquelin	Suppléant				X
M. Jean Lepetit	Suppléant				
Représentants du conseil municipal de Portbail					
M. Claude Matelot	Titulaire			X	
M. Guy Cholot	Suppléant			X	
Représentants personnel du concessionnaire					
Mme Françoise Noël	Titulaire			X	
M. Florent Duloir	Suppléant				
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			X	
M. Yves Ruaux	Suppléant				x
Représentant de l'activité pêche					
M. Alfred d'Aigremont	Titulaire			X	
M. Claude Bertot	Titulaire				x
M. Hélier d'Aigremont	Suppléant				x
M. Patrick Bertot	Suppléant				x
Représentants de l'activité plaisance					
M. Fabrice Mouchel	Titulaire			X	
M. Yannick Lecerf	Titulaire			X	
M. Rémi Esnouf	Titulaire			X	
M. Jacques Létang	Titulaire			X	
M. Michel Hamelin	Titulaire				x
M. Jean-Pierre Ombronne	Suppléant				x
M. Jean-Marc Gaultier	Suppléant				x
M. Jacques Létang	Suppléant				x
M. Jean-Marie Jeanne	Suppléant				x
Poste vacant plaisance	Suppléant				
Représentants de l'activité commerce					
M. Edouard Maillet	Titulaire			X	
	Titulaire				
M. Michel Traisnel	Suppléant				x
	Suppléant				
Autres participants					
M. François Rousseau	Conseiller départemental				X
M. Philippe Charpentier	Direction de la mer, des ports et des transports			X	

Le conseil portuaire du port de Portbail s'est réuni le 22 novembre 2017, à la mairie de Portbail, sous la présidence de **M. Morin**, représentant le président du conseil départemental.

M. Morin souhaite la bienvenue aux membres du conseil portuaire puis ouvre la séance et invite **M. Charpentier** à procéder à l'appel. Constatant que le quorum est atteint, **M. Morin** aborde le premier point à l'ordre du jour de la réunion et invite **M. Leteissier** à les présenter.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PORTUAIRE DU 31 MAI 2017

M. Morin demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II - RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITÉ :

M. Leteissier invite le concessionnaire à présenter les premières données 2017.

Mme Noël présente le bilan partiel et informe qu'un bilan complet comparatif, avec les années antérieures, sera présenté au prochain conseil portuaire.

- **port de pêche** : 2 navires

- **port de plaisance** sur 326 emplacements : 294 contrats à l'année (dont 35 sur mouillages et 259 sur pontons échouables), 29 contrats mensuels sur pontons. Le nombre de bateaux visiteurs s'est élevé à 81 soit 258 nuitées.

III - POINT SUR LES TRAVAUX :

M. Leteissier présente les travaux effectués par l'équipe d'exploitation de l'APN avec la peinture sur la balise et les pieux de signalisation. Il poursuit avec les investissements de la SPL.

Réalisés en 2017 :

- Construction d'une cale de mise à l'eau, (Ets Marc SA pour 86 190,26 € HT) réalisée entre le 22 mai et la fin juin 2017

M. Mouchel fait part de la satisfaction des usagers sur cette cale de mise à l'eau.

envisagés en 2018 :

- enlèvement des matériaux en tout venant (ancienne piste) sous le ponton visiteur et au départ des pontons B et C. Avec les matériaux récupérés, reprofilage et confortement de la digue à l'arrière du ponton A ((entreprise Eurovia pour 76 000 € HT).

Mme Noël précise que l'association des usagers a été consultée sur le profil du talus.

M. Lecerf confirme l'avis favorable mais souhaite être certain que les accès pontons seront disponibles pour le 1^{er} mars 2018. **Mme Noël** répond que l'entreprise EUROVIA n'a pas encore fourni le planning final mais que les contraintes d'exploitation sont bien prises en compte avec des travaux prévus en janvier (déposes des pontons/passarelle) et février (enlèvement matériaux piste) 2018.

IV - TARIFS PORTUAIRES 2018 :

La SPL des ports de la Manche présente une revalorisation et une modification de structure des tarifs d'outillage du port de Portbail pour 2018 sur la base des discussions et des accords avec l'association des usagers de 2015

Pour les mouillages : augmentation de 10% en 2018 par rapport aux tarifs 2015.

Pour les emplacements sur « ponton échouable » : augmentation de 10% en 2018 par rapport aux tarifs 2015.

Il a été ajouté :

Section 1 - Article 2 - paragraphe 4 :

Pour les bateaux titulaires d'un emplacement annuel au mouillage, il est possible d'utiliser les emplacements inoccupés sur pontons du 1^{er} novembre au 1^{er} mars moyennant un forfait complémentaire (voir tarification en annexe I).

Section 1 - Article 7 :

L'utilisation des cales pour la mise à l'eau des navires est comprise dans les forfaits passage, mensuel, annuel et dériveur. Pour les autres usagers la mise à l'eau et l'enlèvement des navires est tarifé forfaitairement comme suit :

- 60 € TTC par mois
- 180 € TTC par an

Une pénalité forfaitaire de 50 € TTC sera appliquée à tout contrevenant.

M. Mouchel approuve la tarification des accès de la cale, en cohérence avec celle des plaisanciers du port. Il estime normal que les utilisateurs contribuent à son entretien ainsi qu'aux dépenses d'eau.

M. Charpentier explique que le principe est acté mais qu'il reste à déterminer les modalités de perception. Les dispositifs de prélèvements (en ligne ou bureau du port) sont en cours d'analyse. Des panneaux d'information seront mis en place. Dans un premier temps, en cas de contrevenants, des avertissements seront adressés avant de verbaliser. La formule la plus adaptée sera examinée. L'usager pourra, avec un seul abonnement, utiliser l'ensemble des cales faisant l'objet d'une tarification par la SPL.

M. Mouchel s'interroge sur l'article 30 sur l'indexation des tarifs du document "projet de concession des ports de la Manche S.P.L.", et interprète le facteur 0,5 comme étant une augmentation systématique de 5%.

M. Morin explique et vérifie que cette interprétation n'est pas la bonne. Les différents paramètres et coefficient d'indexation impliqueront des variations en augmentation ou diminution mais pas dans cette proportion.

M. Morin demande l'avis des membres du conseil portuaire sur les tarifs 2018.

Les tarifs sont approuvés à l'unanimité.

V - ATERRISSAGE 2017 ET BUDGET PREVISIONNEL 2018 :

Mme Noël informe qu'il n'y a pas d'élément particulier dans ces budgets. Elle fait part d'une augmentation de la taxe foncière liée aux nouvelles mesures de l'Etat, également des consommations des fluides (électricité et eau). La consommation d'eau plus importante, s'explique par l'éclatement d'une canalisation lié au gel. La campagne de désensablement de la souille est provisionnée annuellement. Elle explique l'augmentation des recettes par le plus grand nombre d'emplacements et aux tarifs.

M. Leplongeon propose qu'un capteur de débit pour l'eau soit installé afin de prévenir toute fuite, ce qui permettrait de couper l'alimentation.

M. Lecerf indique qu'il y a un accroissement des longueurs et des largeurs des navires et que le port doit en tenir compte.

Mme Noël informe qu'une étude est en cours. Le nouveau mode de calcul pourra faire passer à la catégorie supérieure certains navires.

M. Mouchel fait part de sa satisfaction au vu des budgets présentés et des provisions prévues, de la capacité d'autofinancement dégagée et remercie d'avoir eu à disposition les différents documents.

M. Lecerf demande si des temporisateurs électriques pourraient être mis en place sur les prises des navires à terre. Il informe qu'une personne vit à bord de son navire toute l'année.

Mme Noël propose qu'une tarification adaptée à ce contexte soit mise en place pour les personnes résidants sur leur navire et selon le tarif pratiqué à Saint-Vaast-la-Hougue.

Il est approuvé à l'unanimité.

M. Morin demande l'avis des membres du conseil portuaire sur le budget prévisionnel 2018.

Il est approuvé à l'unanimité.

M. Charpentier fait un point sur le projet de concession et sur la modification du périmètre.

M. Lecerf demande dans l'hypothèse où le chenal serait inclus dans le périmètre de la S.P.L, qui aura en charge la digue en enrochement le long du chenal.

M. Charpentier précise que ce type de travaux est considéré comme du gros entretien, à la charge du concédant.

M. Mouchel est interpellé par l'article 31 concernant les modifications des tarifs ainsi que celui concernant les tarifs des professionnels et émet une réserve. Il souhaite être solidaire avec les autres ports.

Mme Noël répond que c'est un document unique et commun à tous les ports, il se veut standard et généraliste. Elle indique qu'un inventaire des ouvrages va être joint à la nouvelle D.S.P.

M. Leteissier précise qu'en ce qui concerne les professionnels, ils doivent s'acquitter des droits de port.

M. Mouchel demande la mise en place pour les professionnels de la pêche de la taxe d'outillage pour 2019.

M. Lecerf demande s'il y aura plusieurs formes de DSP ou une seule en fonction de la typologie des petits ports ou de ceux plus importants.

M. Morin répond qu'il n'y en aura qu'une généraliste mais avec des annexes particulières.

M. Morin demande l'avis des membres sur cette convention.

Avis favorable avec 10 voix pour et 1 abstention.

VI – QUESTIONS DIVERSES

M. Mouchel demande des précisions concernant l'entretien du chenal à l'entrée du port.

M. Charpentier précise que le chenal ne rentre pas actuellement dans les périmètres de la S.P.L, et précise que depuis 4 ans aucune intervention n'a été nécessaire. Il sollicite l'avis des usagers sur un enlèvement du banc de sable en 2018 ou d'attendre 2019.

M. Mouchel répond que si un navire, ne connaissant pas le port et respectant l'alignement, risque de talonner le sable.

M. Charpentier indique qu'un levé topographique va être entrepris et qu'un entretien sera programmé.

M. Lecerf s'informe sur l'éventualité de l'achat d'une drague qui avait été évoquée lors du dernier conseil portuaire.

M. Charpentier répond que cela fait partie des réflexions engagées pour identifier le meilleur procédé de désensablement tout en tenant compte de l'arrête préfectoral.

M. Mouchel suggère, avec un croquis, d'examiner un dispositif d'épi, en entrée de souille qui canaliserait le flot et les sédiments pour limiter leurs dépôts dans la souille d'échouage.

M. Charpentier va solliciter l'université de Caen pour entreprendre une expertise.

MM. Mouchel et Lecerf interroge M. Le Maire sur les travaux d'aménagement du terre-plein bordant le port qui devaient être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.

M. Cholot indique que les bordures ont déjà été posées mais que le financement du revêtement et des travaux de finition sont actuellement incompatibles avec le budget communal et il indique qu'il va solliciter le Département.

M. Morin précise que ce financement n'a pas été programmé.

MM. Mouchel et Lecerf soulignent la nécessité et les engagements pris par la commune pour que le port dispose d'un équipement en adéquation avec sa nouvelle capacité. Il convient également d'apporter une réponse de la problématique du stationnement des camping cars.

M. Cholot rappelle les conditions réglementaires des stationnements des camping-cars qui en l'absence de cales et d'escalier déplié sont considérés comme une voiture.

M. Leteissier rappelle qu'ils ne peuvent être verbalisés que s'ils stationnent en dehors d'un marquage au sol.

M. Lecerf demande la mise en place de racks à vélos ainsi qu'un arceau de protection devant le coffret électrique situé en haut du ponton A.

Mme Noël répond que l'arceau de protection sera mis en place rapidement et les racks à vélos pourraient être mis en place en même temps que les travaux.